

CATALOGUE

DE VENTE



OFFICE DE LAVAL

Olivier GOHIER – Jean-Damien ROBERT – Marianne RUAL

119, rue de l'Épine

53000 LAVAL

☎ : 02 43 53 08 21

OFFICE DE MAYENNE & CHATEAU-GONTIER

Me STEYAERT Olivier BODET-STEYAERT Vanessa

MAURICE Elsa PARDIEU Pauline

Bureau principal : 9 Bis Bd Général Leclerc BP 90070

53100 MAYENNE

☎ : 02 43 04 18 19

Bureau annexe : 2&4 rue Mignot 53200 CHATEAU GONTIER/MAYENNE

✉ : contact@ouestoffices.fr

www.ouestoffices.fr





**OFFICE DE MAYENNE/CHATEAU
GONTIER SUR MAYENNE**

Me STEYAERT Olivier

**9 bis Bd Général Leclerc
53100 MAYENNE**

Dossier : liquidation M. PAUMARD Adam, auto-école

CATALOGUE DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

La vente aura lieu le Mardi **07.07.2022 à 10h00**

la visite aura lieu le matin de 09h30 à 10h00

Lieu de vente : **23 Place Mendès-France à EVRON (53)**

Conditions générales des ventes aux enchères :

- 1- La vente est faite au plus offrant et dernier enchérisseur.
- 2- Le paiement devra se faire au comptant. A la première adjudication, l'adjudicataire fournira un chèque signé en blanc au clerc chargé d'inventorier les lots. Le chèque sera complété à l'issue de la vente avec la comptable chargée de remettre la facture correspondant aux différents lots adjugés revenant à chaque adjudicataire. Le paiement par CB sera également possible.
- 3- Il sera nécessaire de s'enregistrer avant la vente, une plaquette numérotée sera attribuée à chaque participant
- 4- Les enchères sont comprises HT.
En sus du prix d'adjudication, les adjudicataires devront payer le montant de la TVA sur l'enchère (taux 20%) et les frais légaux dont le montant s'élève à 11,90% HT soit 14.28 % TTC. La TVA applicable à ce type de vente est de 20%.
- 5- A défaut de paiement comptant, les objets vendus seront remis en vente sur folle enchère immédiatement ou à la première opportunité.
- 6- Les objets seront vendus dans leur état actuel, sans aucune espèce de garantie et sans recours possible contre qui que ce soit ou pour quelque cause que ce soit.
- 7- Une fois l'adjudication prononcée, les objets adjugés seront placés sous l'entière responsabilité des acquéreurs, qui devront procéder à leur enlèvement immédiatement après la vente.
- 8- Concernant les biens vendus se trouvant à un autre endroit que le lieu de vente, ils devront être retirés immédiatement et au plus tard le lendemain de l'adjudication. Dans ce but, l'adjudicataire devra prendre contact au plus tôt avec l'officier vendeur et ce dès l'issue de la vente.

Liste des biens mis en vente

Grand téléviseur à écran plat et télécommande

Motocycle KYMCO Agility RS 50, solo, es, immatriculé FB-931-HH, 1^{er} mise en circulation le 25.10.2018, 1200 kms déclarés

Chevalet et tableau effaçable

Deux chaises de dactylo

21 chaises « coque »

Lecteur dvd Samsung et télécommande

Trois tables rectangulaires

Salon tressé comprenant deux fauteuils, une banquette et une table basse

Quatre étagères métalliques

Four micro-onde, cafetière Krups, 5 gilets jaunes et bric-à-brac

Deux talkiewalkies Motorola et base de recharge

16 boitiers de code Rousseau Easytest et box pour série

Un extincteur 6l eau et un extincteur 2kg poudre

Desserte basse deux portes un tiroir, un seau de ménage, deux balais, une ventouse, et bric-à-brac

Un petit bureau informatique vitré

Tour informatique Packard Bell chp ren n° PB 82118902

Deux armoires en plastique

9 dvds d'apprentissage et 67 livrets de code

Un téléphone sans fil Philips

Un fauteuil dactylo

Trois bureaux vitrés et un caisson

Un distributeur de gel en colonne

Un porte-document mural, une pendule murale, petite lampe de bureau, petites fournitures













